

COMMUNE DE LANDES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le six septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Soie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mme MITU (Pouvoir à Mr PELLETIER), Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD), Mr LAURENT

Secrétaires de séance : Mmes CAIVEAU et HERVÉ

Date de convocation : 31 août 2021

Lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 juillet 2021, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1°) PERSONNEL COMMUNAL : POSTE SEBASTIEN FRANCOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de créer et d'affecter les crédits nécessaires pour un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} janvier 2022 pour l'embauche de Sébastien FRANÇOIS en tant que stagiaire, actuellement en CDD par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique et supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet de Mr BERNARD.

2°) CIMETIERE : PROCEDURE POUR LES TOMBES EN ETAT D'ABANDON ET COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal accepte le devis du Groupe Elabor pour la procédure de reprise des tombes et emplacements en état d'abandon d'un montant global TTC de 16 775,52 € et autorise Mr le Maire à le signer. Les crédits seront prévus sur 4 budgets successifs à partir de celui de 2022.

Suite à la réception de propositions pour un agrandissement du columbarium, le Conseil Municipal demande à avoir d'autres propositions avant de faire son choix.

3°) BUTS STADE : INFO

Mr le Maire indique que le dossier est parti à la Ligue pour suite à donner vis-à-vis de la subvention. Le montant des buts, filets et piquets de corners se chiffre à 2 912,58 € TTC.

4°) VENTE TERRAIN RATINAUD : ATTRIBUTION NUMEROTATION D'ADRESSE

Le Conseil Municipal attribue le 38 rue de Saintonge.

5°) LOGICIEL ORDINATEUR PORTABLE : AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 402 € TTC sur 2 ans.

6°) AVIS PLU ESSOUVERT

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

7°) TRAVAUX AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE VILLENouvelle ET ROUTE DE ST-LOUP : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal valide la proposition du Département avec une part estimative restant à la charge de la Commune de l'ordre de 3 225 €. Les crédits seront prévus par DM de ce jour.

8°) TRAVAUX VOIRIE A LUSSEAU : DEVIS

Suite à la commission Voirie, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Marchand pour divers petits travaux de voirie à Pallut, Lusseau et Chemin des Vignes aux Allégrettes représentant un montant global TTC de 5 449,86 €. Les crédits sont prévus par DM de ce jour.

9°) DECISION MODIFICATIVE

Suite aux décisions prises, le Conseil Municipal décide la réalisation d'une DM afin de prévoir les crédits correspondants.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Remerciement

Mr le Maire fait part des remerciements de l'association des Donneurs de Sang de St-Jean d'Angély pour le versement de la subvention.

Chiens errants

Mr Baudouin signale un chien errant méchant sur Lusseau, un américain staff appartenant à une habitante de Lusseau qui le laisse sortir dans le bourg, de temps en temps. La Gendarmerie en a été informée.

Mr Ballanger signale un problème d'aboiements de chiens à Pallut quand les personnes sont absentes la journée.

Voirie – Rue d'Aunis

Mme Rebolledo signale qu'une plaque sur le trottoir, retient l'eau devant chez elle. Mr le Maire se rendra sur place pour voir le problème.

Défense incendie

Mme Witczak demande où en est le dossier sur les bouches incendie. Mr le Maire indique qu'il va à une réunion à Matha le 14 septembre, à ce sujet.

Terrain de foot et stationnement illégal

Mme Witczak demande si on peut anticiper l'arrivée des gens du voyage sur le terrain à côté du Stade de foot suite à l'incident survenu à Mazeray.

Lotissement Clos des Amourettes – Nettoyage

Mme Linka demande pourquoi ce lotissement n'est pas nettoyé. Mr le Maire l'informe que ce lotissement étant privé, ce n'est pas du ressort de la Commune comme pour la sortie où il manque un Stop.

La séance est levée à 22h45.